

M. Green: Ce plan Frobisher prévoyait la production d'une grande quantité d'énergie électrique, beaucoup plus que ce qu'il faudrait pour l'exploitation des mines du Yukon. Ce plan est apparemment en panne. Je me demande si le ministre pourrait dire à la Chambre où en est la situation, et s'il y aurait en particulier des complications internationales. En d'autres termes, peut-il nous dire si l'aménagement est en suspens en attendant que des arrangements soient conclus avec les États-Unis au sujet de l'utilisation du fleuve Yukon? J'ai cru comprendre que ce projet visait la vaste région des sources du fleuve Yukon, non seulement dans le Yukon, mais aussi en Colombie-Britannique. De toute évidence, il y a eu un accroc dans l'évolution de la situation. Nous apprécierions beaucoup que le ministre nous dise ce qu'il en est.

Autre question: a-t-on songé à l'utilisation de centrales électriques atomiques dans le Nord canadien?

Le ministre a dit que certaines de ces centrales produisaient de l'énergie à partir du charbon. Les journaux nous ont annoncé qu'il était possible d'utiliser dans cette partie du Canada des centrales d'énergie atomico-électrique. Le ministre pourrait-il nous dire si cette Commission d'énergie possède le pouvoir d'installer des centrales d'énergie atomico-électrique, et s'il serait possible, selon lui, de le faire dans ce territoire?

L'hon. M. Lesage: Pour répondre à la seconde question, selon les renseignements que je possède, on étudie constamment s'il ne serait pas possible d'utiliser des centrales atomiques pour la production d'électricité; mais ces installations coûteraient si cher actuellement qu'elles ne pourraient soutenir la concurrence des autres moyens de production d'énergie électrique.

M. Green: Même dans le nord du Canada?

L'hon. M. Lesage: Même dans le nord du pays, du moins là où fonctionne la Commission. Voilà la réponse. La Commission peut, en employant du charbon et du mazout, fournir du courant électrique à meilleur marché qu'en utilisant des usines d'énergie atomique. Nous espérons, évidemment, qu'un jour, l'énergie nucléaire sera moins chère, de sorte qu'il sera possible de s'en servir pour produire de l'énergie électrique.

Pour ce qui est de l'entreprise de la société Frobisher, elle n'a pas été mise au ran-

cart. Des relevés auront lieu cet été. Il y a quelques instants, une note est parvenue à mon pupitre à ce sujet. Il y est dit qu'on se propose de faire du forage à l'emplacement du barrage du canyon Miles, aux emplacements du radier du tunnel au bout du lac Atlin et du lac Sloko, de même qu'à l'emplacement de la sortie du tunnel de la vallée de la Nakonake, à l'emplacement de la centrale et à l'emplacement du barrage de dérivation. Tous ces relevés se feront cette année relativement à l'entreprise de la Frobisher qui comporte la dérivation des sources du Yukon.

M. Green: La société Frobisher songe-t-elle à établir des petites usines au Yukon dans l'intervalle?

L'hon. M. Lesage: Pas au Yukon, mais elle poursuit l'exécution de l'entreprise de la rivière Naas, comme le sait le député, en Colombie-Britannique. Naturellement, même l'exécution du plan Frobisher prendra un certain nombre d'années, mais Whitehorse a besoin tout de suite de plus d'énergie. Voilà pourquoi la Commission d'énergie effectue ces relevés, afin de commencer l'aménagement d'une centrale hydro-électrique au nord de Whitehorse aussitôt que possible cet été. Naturellement, ces travaux pourraient facilement être coordonnés avec toute exécution de l'entreprise Frobisher qui influencerait sur Whitehorse au cours des années à venir.

(Rapport est fait de la résolution qui est adoptée.)

L'hon. M. Lesage demande à déposer le bill n° 250, tendant à modifier la loi sur la Commission d'énergie des Territoires du Nord-Ouest.

La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1^{re} fois.

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. Harris: Monsieur l'Orateur, demain, nous aborderons la résolution inscrite à mon nom et celle qui est inscrite au nom du ministre des Mines et Relevés techniques, puis, la résolution relative à la nomination de nouveaux juges et, enfin, la deuxième lecture du bill relatif à la loi sera l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent et la deuxième lecture du projet de loi nationale sur l'habitation.

(A six heures, la séance est levée d'office en conformité du Règlement.)